

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 19 Avril 2022

Procès-Verbal N° 553

Proposition Médaille District 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au Secrétariat du District pour le 15 MAI délai de rigueur.

Formulaire demande médaille District

Election de la Délégation du District pour l'Assemblée Générale de la Laurafoot

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

Rappels:

tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité,
 tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,

- conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet : FORMULAIRE CANDIDATURE

TRESORERIE

ERRATUM DU PV 552

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

II faut lire

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 7 et 10 avril 2022

JARRIE CHAMP SA8ENTD1 **BOURGOIN JALLIEU** U13D4 SA8ENTD2 FONTAINE LES ILES **RACHAIS** SA8ENTD2 **CHAMPAGNIER** SA8ENTD2 **DEUX ROCHERS** SA8ENTD1 ST QUENTIN FALLAVIER U13D4 VEZERONCE HUERT 2 U13D2 SUSVILLE U13D3

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 16 et 17 avril 2022

MURETTE 4 CIU13
BOURGOIN JALLIEU 5 CIU13
RIVES 2 CIU13
UO PORTUGAL CIU13
BOURG OISANS CIU13
FONTAINE LES ILES SA8ENTD2
VILLENEUVE CPSENTA8

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 16 et 17 avril 2022

RO-CLAIX 2 D4

FORMAFOOT B.V. FEMA11D2 TOUR ST CLAIR U17D1

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15

Amende 93 €

Du 16 avril 2022

GIERES 2 CHU15A.D.

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8

Amende 32 €

Du 16 avril 2022

HTE COMBE SAVOIE

BEAUREPAIRE

GUC

LA MOTTE SERVOLEX

ST GEORGES COMMIERS

GONCELIN

CPU18FA8

CPU18FA8

CPU15FA8

CHU13FI

CHU13FI

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 16 et 17 avril 2022

SEYSSINS CPU17 STSIMEON BRESSIEUX D5 ST QUENTIN FALLAVIER D5

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 9 avril 2022

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE 2 U13D4

FM PLATEAU U10 – U	<u> 11 NON</u>	VALLEE DU GUIERS	U10 G
RETOURNEE		VALLEE DU GUIERS 2	U10 G
Amende 20 €		ARTAS	U10 H
Du 9 avril 2022		FROGES	U10/U11 A
	LIAA D	CROLLES	U10/U11 A
SEYSSINS	U11 B	TOUVET	U10/U11 A
ABBAYE	U11 B	PIERRE CHATEL	U10/U11 B
SASSENAGE 2	U11 C	BAJATIERE	U10/U11 C
USVO	U11 C	SEYSSINS	U10/U11 C
EYBENS 3	U11 D	USVO	U10/U11 C
LA SURE	U11 E	TULLINS	U10/U11 D
VALLEE GUIERS	U11 F	MEYRIE	U10/U11 E
SEYSSINET 3	U10 B	LA SURE	U10/U11 F
CROLLES	U10 C	NIVOLAS	U10/U11 G
MISTRAL 2	U10 D	ST QUENTIN FALLAVIER	U10/U11 H
LA COTE ST ANDRE	U10 F	ARTAS	U10/U11 I
LIERS	U10 F	ST MAURICE L'EXIL	U10/U11 I
MEYRIE	U10 F		

TRESORERIE NON A JOUR AU 15 AVRIL 2022

Article 17 - Règlement financier 17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2022

533035 VILLENEUVE AJA 547135 POISAT AC (sous réserve d'encaissement)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions		
APPEL	appel@isere.fff.fr	
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr	
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr	
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr	
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr	
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr	
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr	
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr	

STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails		
District	district@isere.fff.fr	
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr	
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com	
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr	
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr	
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr	
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr	
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr	
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr	